

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 juin 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 juin 2026

2026 DFA 23 Approbation des comptes administratifs 2025 des états spéciaux d'arrondissement.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment l'article L 2511-45 ;

Vu les délibérations des 17 conseils d'arrondissement ;

Vu la délibération 2024 DFA 52 adoptant le budget primitif 2025 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu la délibération 2025 DFA 18 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement et la délibération 2025 DFA 42 adoptant le budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu la délibération 2026 DFA 22 relative aux comptes de gestion 2025 des états spéciaux d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 juin 2026, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'approuver le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Johanne KOUASSI au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère

Le compte administratif des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2025 est arrêté conformément aux états annexés à la présente délibération.

Adjoint au Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maxime des Gayets', with a stylized flourish at the end.

Maxime des GAYETS